

Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé: 15 premiers jours de rénovation de façade exonérés de taxes

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

De nombreux propriétaires à Saint-Josse souhaitent rénover leur façade. Ce choix est loin d'être anodin : il représente un investissement important, souvent plusieurs milliers d'euros, mais aussi un geste positif pour toute la commune.

Une façade rénovée, c'est un logement mieux entretenu, une rue plus agréable, un cadre de vie amélioré pour tous les habitants. C'est aussi un enjeu d'image pour Saint-Josse, qui bénéficie directement de ces efforts privés.

Pourtant, ces travaux impliquent des coûts supplémentaires non négligeables, notamment liés à l'occupation du domaine public pour l'installation d'échafaudages. Dans certains cas, cette taxe, qui a récemment été revue à la hausse, peut représenter plus de 20 % du coût des travaux, agissant de facto comme une forme de "TVA locale" sur des investissements pourtant bénéfiques à tous.

Dès lors, il apparaît légitime de se poser la question d'un soutien communal pour encourager ces démarches bénéfiques à l'ensemble de la collectivité.

Dans ce contexte, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. La commune a-t-elle évalué le poids de la nouvelle taxe d'occupation du domaine public dans le coût global des rénovations de façade, notamment lorsqu'elle peut représenter une part importante du budget des ménages ?
2. La commune envisage-t-elle de revoir sa copie en mettant en place une exonération de cette taxe pendant les 15 premiers jours de chantier afin de soutenir concrètement les propriétaires qui investissent dans leur bien et dans l'image de la commune ?
3. Plus largement, la commune est-elle prête à revoir sa fiscalité liée aux chantiers pour encourager la rénovation du bâti, plutôt que de la freiner ?

Soutenir les citoyens qui investissent dans leur bien, c'est aussi investir dans l'image et la qualité de notre commune.